

Ce qu'il faut savoir sur votre prise en charge en chirurgie ambulatoire

Page : 1/4

Référence : 13-FCH-241 Indice de révision : 2

Secteur : UCA

Date d'application : 14/02/14

Rédacteur : /

Services Destinataires :				
 ☑ Direction ☑ Qualité-Gestion des risques ☐ Affaires Générales ☐ Serv. du Personnel ☐ Serv. Economique ☐ Bureau des entrées ☐ MAIA 	 □ Serv. Techniques □ Restauration □ Magasin □ Blanchisserie □ Pharmacie □ Stérilisation □ Coordination des soins 	 □ Médecine □ EHPAD Saint Jean □ EHPAD du Mont □ EHPAD La Courtine □ USLD □ SSR □ Urgences 	☐ Chirurgie Ambu. ☐ Diététique ☐ Ergothérapie ☐ Kinésithérapie ☐ Psychomotricité ☐ Psychologie ☐ Animation	☐ Serv. Social ☐ EOH ☐ DIM ☐ Méd. du travail ☐ Cons. Spécial. ☐ Tous les services ☐ Autre :
Catégorie de personnels concernés				
 □ Directeur □ Encadrement administratif □ Personnel administratif □ Resp. serv. logistique □ Agent serv. logistique □ Pilote MAIA □ Tous les personnels 	 ✓ Médecin ☐ Pharmacien ☐ Préparateur ☐ Agent de stérilisation ☐ Assistante Sociale ☐ Gestionnaire de cas ☐ EOH 	 □ Coordinateur des soin ☑ Cadre de Santé ☑ Infirmier ☑ AS □ ASHQ □ Patient/Résident □ Autre : 	☐ Animateur ☐ Diététicien ☐ Ergothérapeute ☐ Kinésithérapeute ☐ Psychologue ☐ Psychomotricien	



Ce qu'il faut savoir sur votre prise en charge en chirurgie ambulatoire

Page : 2/4

Référence : 13-FCH-241 Indice de révision : 2

Secteur : UCA

Date d'application : 14/02/14

Rédacteur : /

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous allez être pris en charge dans l'unité de chirurgie ambulatoire pour une intervention chirurgicale.

La particularité de ce type de prise en charge nécessite, pour son bon déroulement, que soit respecté un certain nombre de précautions importantes.

Pour votre confort, votre entrée est planifiée au plus près de l'heure d'intervention. En conséquence vous devrez effectuer les soins d'hygiène pré-opératoire à domicile avant votre entrée. Ces soins sont indispensables à la réduction des infections nosocomiales.

Pour ces soins, il est nécessaire de vous procurer le savon antiseptique (et éventuellement la solution pour bains de bouche) qui vous a été prescrit.

A VOTRE DOMICILE



La veille de l'intervention :

- passez une soirée tranquille : votre dîner sera léger et sans alcool ;
- sauf indication contraire de l'anesthésiste, prenez vos médicaments habituels,
- réalisez une douche (sans gant) et un shampooing avec la solution moussante antiseptique qui vous a été prescrite ;

 - lavez vous le corps de haut en bas, en insistant au niveau des plis, du nombril, entre les doigts et les orteils et finissez par la toilette intime ;
 - vincez bien votre corps en commençant par le haut et en terminant par le bas toujours en faisant mousser jusqu'à ce que la mousse se décolore, séchez votre peau et vos cheveux avec une serviette propre.
- Vérifiez que vos ongles soient courts et sans vernis.
- un membre de l'équipe d'ambulatoire vous appellera afin de confirmer votre intervention et votre heure d'arrivée dans l'unité de chirurgie ambulatoire.



Le matin de l'intervention :

- restez à jeun depuis plus de 6 heures ou suivez les consignes de l'anesthésiste ;
- prenez votre traitement habituel avec une gorgée d'eau (selon les consignes de l'anesthésiste);
- prenez une douche avec la solution moussante antiseptique qui vous a été prescrite et mettez des vêtements propres;
- n'appliquez pas de crème hydratante sur le visage et le corps, ni de maquillage ;
- réalisez un brossage des dents, effectuez un bain de bouche (si cela vous a été prescrit) ;
- ne mettez pas de bijoux (alliance, bagues, boucles d'oreille, colliers, piercings, etc.) ;
- n'apportez ni argent, ni objet de valeur.

La responsabilité de l'hôpital ne saurait être engagée en cas de perte ou de disparition d'argent ou d'objets de valeur, non déposés au coffre.



Ce qu'il faut savoir sur votre prise en charge en chirurgie ambulatoire

Page: 3/4

Référence : 13-FCH-241 Indice de révision : 2

Secteur : UCA

Date d'application : 14/02/14

Rédacteur : /

A L'HOPITAL

Le jour de l'intervention

L'accueil : présentez vous à l'accueil à l'heure indiquée.

Documents à fournir pour votre admission :

- autorisation d'opérer pour les mineurs ;
- résultats des examens prescrits (carte de groupe si nécessaire);
- examens radiologiques si nécessaire ;
- attestation d'information signée ;
- bilans préopératoires ;
- ordonnances de traitement en cours ;
- tout document remis par le médecin spécialiste que vous avez rencontré.

Préparation avant l'intervention :

- vous serez accueilli par un membre du personnel qui vous conduira dans votre chambre;
- une tenue de bloc vous sera remise et une préparation locale sera réalisée en fonction de votre intervention.
- Oter toute prothèse (appareil dentaire, auditif, lentilles, lunettes, etc.). L'infirmière se chargera de contrôler ces éléments.

Durant l'intervention:

 une salle d'attente est à disposition de votre accompagnant, à l'entrée du service ambulatoire, ainsi qu'un distributeur de boissons et de collations dans le hall d'entrée.

A votre retour de salle de réveil :

- vous serez raccompagné dans votre chambre et votre accompagnant pourra vous rejoindre ;
- une infirmière surveillera votre récupération ;
- une collation vous sera servie;
- si vous le souhaitez, prévoyez de la lecture, un lecteur MP3.

Un **questionnaire de satisfaction** vous sera remis dans le service. Vos remarques nous sont indspensables pour développer notre démarche qualité et améliorer le service rendu.



Ce qu'il faut savoir sur votre prise en charge en chirurgie ambulatoire

Page: 4/4

Référence : 13-FCH-241 Indice de révision : 2

Secteur : UCA

Date d'application : 14/02/14

Rédacteur : /

VOTRE SORTIE

Votre retour à domicile se fera sous certaines conditions :

- votre sortie doit être validée par le médecin ;
- un accompagnant valide et responsable devra vous prendre en charge ;
- vous ne devez pas rester seul la nuit suivant votre intervention ;
- vous n'êtes pas autorisé à conduire durant les 12 heures suivant votre intervention;
- en cas de nécessité, vous devez avoir accès rapidement à un téléphone ;
- un bulletin de situation vous sera remis le jour de votre hospitalisation ;
- un bon de transport vous sera fourni si nécessaire.

Dans les 24h suivant l'anesthésie :

- vous pourrez boire et manger sans excès, ni prise d'alcool;
- vous ne devez faire aucune démarche, ni signer aucun papier pouvant engager votre responsabilité, car votre vigilance pourrait être altérée;
- si une modification de votre état de santé survenait, contactez nous au 05.55.83.60.00.
 L'hôpital assure la continuité des soins.

Information à l'attention des patients

Nous accueillons dans le service des étudiants qui sont en mesure de vous dispenser des soins, sous la surveillance de l'infirmière de service.